

AIDES

Notice explicative disponible au secrétariat et sur le site

- Convention avec la CAF pour le dispositif « **BON TEMPS LIBRE** ».
- Convention avec le département pour le « **PASS JEUNE 76** ».
- Possibilité de fournir une attestation si votre propre CE propose une aide financière.

RÉINSCRIPTION AVANT LE 09 JUILLET

- Pour le 09 juillet au plus tard : remettre au secrétariat la feuille de réinscription lue et signée (ou envoyer par mail).
Corriger si besoin les informations personnelles et/ou les cases « activités » et « niveau scolaire ».
- Joindre OBLIGATOIREMENT la feuille d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

NOUVELLE INSCRIPTION À PARTIR DU JEUDI 25 AOÛT

- Venir directement au secrétariat du Conservatoire au Trait, muni de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 pour les habitants des communes membres du syndicat.
- Les horaires de formation musicale, de danse et les permanences des professeurs d'instruments sont disponibles sur le site du Conservatoire (conservatoire-valdeseine.fr), et sur sa page facebook.



CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE
1240 rue du Ml Foch 76580 LE TRAIT
Tél. 02.35.37.91.55
contact@conservatoire-valdeseine.fr
conservatoire-valdeseine.fr



**Duclair . Le Trait . Saint Paër
Saint Pierre de Varengeville . Yainville**



**REPRISE DES COURS
LUNDI 12 /09/22**

CALCUL DES DROITS / PIÈCES À FOURNIR

- Le montant **ANNUEL** du droit d'inscription est perçu au trimestre (Novembre, Mars, Juin). Les factures vous sont adressées directement par le Centre des Finances Publiques. **LE RÈGLEMENT SE FAIT AUPRÈS DE LEURS SERVICES.**
- Voté en conseil syndical le 09/06/22, le droit d'inscription est fixé en fonction du quotient familial (**REVENU IMPOSABLE DIVISÉ PAR LE NOMBRE DE PARTS**), ce calcul pour l'année scolaire 2022/2023, fait référence à l'avis ou aux avis d'imposition **2021** sur les revenus **2020 DU FOYER FISCAL.**
- **L'AVIS D'IMPOSITION EST À DONNER AU SECRÉTARIAT EN DÉBUT D'ANNÉE. EN CAS DE NON RÉCEPTION LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ.**

ABANDON / DÉMISSION

- Une fois la période d'essai terminée (**jusqu'au 03/10**), **L'ANNÉE COMMENCÉE EST DUE DANS SON INTÉGRALITÉ**, (3 trimestres) sauf exceptions ⁽¹⁾
- **TOUT ABANDON OU DÉMISSION DURANT L'ANNÉE DOIT ÊTRE SIGNALÉ IMPÉRATIVEMENT PAR COURRIER OU MAIL AUPRÈS DU DIRECTEUR.**

⁽¹⁾Exception: déménagement, maladie, changement de situation familiale, cas particulier.

GRILLE TARIFAIRE 2022 / 2023

TARIF A : COURS INDIVIDUEL (*Instrument ou Chant*)
ou Cours individuel + Cours collectif
ou Cours individuel + Cours collectif + Pratique collective
(*la Pratique Collective est obligatoire dès la 3^{ème} année*)

TARIF B : COURS COLLECTIFS :

- . Jardin des Découvertes (Maternelle MS)
- . Éveil musique et mouvements (Maternelle GS)
- . Initiation musique et mouvements (CP)
- . Formation musicale seule
- . Danse Orientation (7 ans / CE1)
- . Danse Classique ou Jazz
- . Musique d'ensemble
- . Ensemble de cuivres
- . Ateliers jazz / musiques amplifiées / Chant musiques actuelles

Quotient familial (€)	TARIF A (€) par trimestre	TARIF B (€) par trimestre
0 à 2042	42,50	18,90
2043 à 8118	54,60	26,10
8119 à 12162	82,90	31,10
12163 à 16237	121,30	37,80
16238 à 24304	165,80	42,90
24305 et plus	209,30	53,10
Élève de commune extérieure	540,00	85,00
Élève de commune extérieure Inscrit depuis 2014/2015	345,00	85,00
Élève en situation de handicap (Sous justificatif de la MDPH)	42,50	18,90

TARIFICATION PARTICULIÈRE

DÉDUCTION

25 % pour l'inscription d'un deuxième enfant
50 % pour l'inscription d'un troisième enfant

Ne concerne pas l'inscription d'un adulte

50 % pour l'inscription à une 2^{ème} discipline chorégraphique

MAJORATION

50% sur le tarif A pour une 2^{ème} discipline instrumentale ou vocale.
Uniquement autorisé à partir du second cycle

LOCATION INSTRUMENT : 77€ L'ANNÉE

CONTRAT DE LOCATION À SIGNER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT

TARIF PRATIQUES COLLECTIVES SEULES : 37,50€ L'ANNÉE

. Chœur d'adultes . Orchestre de chambre
. Ensemble vocal . Orchestre d'harmonie